

# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Déclaration de la CGT

## **Israël condamné par le droit international à cesser la colonisation qui dure depuis 1967**

Les condamnations du gouvernement israélien par la justice internationale s'intensifient, qu'il s'agisse de l'actualité immédiate comme de la dénonciation de crime contre l'humanité et des crimes de guerre à Gaza (Cour pénale internationale en mai 2024) ou de la politique au long cours vis-à-vis du peuple palestinien.

En effet, en janvier dernier, la Cour Internationale de Justice (CIJ) avait déjà statué en mettant en cause Israël et considéré qu'il existait un risque plausible de génocide à Gaza ; elle ordonnait que des mesures conservatoires soient prises pour préserver les droits de la population palestinienne.

Ce 19 juillet, la CIJ estime que l'occupation du territoire palestinien par Israël (par ex., Gaza, Cisjordanie, Jérusalem-Est) depuis 1967 est illégale et doit cesser dans les plus brefs délais. La CIJ condamne la construction de nouvelles infrastructures israéliennes dans les territoires qu'elle occupe, la destruction des biens des Palestiniens, le « transfert forcé de la population palestinienne », le fait qu'« Israël manque systématiquement de punir ou de prévenir les actes de violence des colons ». Elle dit aussi qu'Israël doit réparer le préjudice causé à toutes les personnes affectées notamment en restituant les biens acquis/confisqués par la force. Cette décision confirme les nombreux jugements pris depuis des décennies notamment par l'ONU qui a toujours condamné la construction des colonies au nom du droit à l'autodétermination.

Dans sa décision du 19 juillet, la CIJ ne condamne pas seulement Israël. Elle enjoint les États à ne pas fermer les yeux et, surtout, à agir et à cesser d'encourager la politique nationaliste et impérialiste d'Israël dans les territoires occupés, en arrêtant les aides financières et le commerce des armes. Elle ouvre aussi la voix à l'arrêt des bombardements à Gaza. La France doit mettre fin immédiatement à son soutien inconditionnel à Israël ; elle doit accepter ce verdict et peser de tout son poids pour gagner une application de la décision de la CIJ.

Montreuil, le 25 juillet 2024